

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2024

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_091

Membres en exercice : 25
Conseillers présents à la séance : 19
Pouvoirs : 3
Absents : 3

Date de publication : 6 décembre 2024

Le 05 décembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 novembre 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DELOT, M. MAILLARD Mme SCHWENTER,
M. PARIGOT Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT,
Mme GRUET, M. BILLET, M. SERRE, Mme COUDERT,
M. TIRARD, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES,
M. LECOMPTE, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE,
Mme GROENTZINGER, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. BIOT pouvoir à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND
pouvoir à Mme DELOT, Mme ROUSSEAU pouvoir à
Mme SCHWENTER

ÉTAIENT ABSENTS :

M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SCHWENTER et M. MAILLARD ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CRÉATION D'UN/DE POSTE(S) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU
PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Visas :

VU le Code du travail (notamment les articles L.5134-19-1 et suivants et R.5134-14 et suivants) ;

VU la Circulaire DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, contrats initiative emploi, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) ;

VU Arrêté préfectoral du 23 février 2024 portant sur les modalités de prescription et sur les durées de l'aide à l'insertion professionnelle des Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) et des contrats initiative Emploi Jeunes (CIE Jeunes) ;

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Contenu de la proposition :

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : médiateur (cf fiche de poste)
- Durée des contrats cumulés : 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins les abstentions de M. MAILLARD et de M. BILLET,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement ;
- **CHARGE** le Maire, à signer la convention et actes en résultants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à ce recrutement seront inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 6 décembre 2024
Le Maire, Yves DELOT,

